



Catégories A et B

Voici ce que la CGT Pénitentiaire revendique

Si les annonces du Ministre entourant le passage en catégorie B pour les personnels du corps d'encadrement et d'application et la catégorie A pour les personnels de commandement sont appréciées par **la CGT Pénitentiaire**, c'est en grande partie sur le fait qu'il s'agit d'une revendication qu'elle porte depuis 2002, n'en déplaise à certains. C'est donc une bonne chose mais cela doit être à la hauteur des attentes des personnels.

A la veille de l'ouverture des discussions autour de cette réforme statutaire, **la CGT Pénitentiaire** tient à rappeler ses orientations.

Tout d'abord, il faut cesser de continuellement se comparer à la Police Nationale pour obtenir les mêmes acquis. **La CGT Pénitentiaire** le redit : « nous ne faisons pas le même métier » et « nous n'appartenons pas au même ministère ». C'est pourquoi nous assumons cette identité propre avec des revendications uniquement liées à nos fonctions sans créer de parallèle avec une profession que nous respectons mais fondamentalement différente.

Ensuite, rappelons que la réforme de fusion surveillants/brigadiers était une attente forte de la part du personnel. En toute logique, l'étape suivante est la fusion premiers surveillants/majors ; c'est pourquoi nous réaffirmons cette évolution pour ces agents. C'est d'ailleurs avec étonnement que nous avons pu lire un projet proposant la création d'un nouveau grade, un pas en avant, trois pas en arrière. Pour nous, c'est complètement incohérent avec la bataille de la fusion.

Et enfin, **La CGT Pénitentiaire** a toujours revendiqué la transformation des primes en points d'indice pour l'ensemble des corps. C'est dans cet esprit que nous orienterons les débats qui auront lieu à l'avenir afin de pouvoir en bénéficier dans le calcul de la pension de retraite car aujourd'hui, seule la PSS est comptabilisée dans le montant de la pension. Pour ces raisons, la CGT Pénitentiaire revendique sur le volet indemnitaire l'intégration de l'ICP et de l'IFO dans la PSS afin que les retombées financières impactent le présent et le futur des agents.

Concernant l'intégration des sujets de la contractualisation et de la réserve dans une discussion de fond sur une réforme statutaire et indemnitaire, **la CGT Pénitentiaire** n'y voit aucun intérêt et pense toujours qu'il faut décorréliser ces sujets afin de discuter plus sereinement. Nous réaffirmons quand même que :

Avec l'éventuelle création de surveillants adjoints, **la CGT Pénitentiaire** réaffirme qu'elle est opposée à ce principe et revendique des emplois statutaires. La réforme d'envergure annoncée comme telle devra et permettra d'attirer nos futures recrues. Nous attendons donc des grilles indiciaires avec de réelles revalorisations du pied de grille aux échelons sommitaux.

Sur la réserve pénitentiaire, **la CGT Pénitentiaire** est également opposée à ce dispositif. L'actualité parle d'elle-même, les travailleurs ne veulent pas et ne doivent pas travailler plus longtemps.

Voici ce que propose **la CGT Pénitentiaire** pour le personnel du CEA en catégorie B :

Surveillants/Brigadiers		
Echelon	Indice	Durée
Elève	360	8 mois
Stagiaire	365	1
1 ^{er}	380	2
2ème	390	2
3ème	405	2
4ème	420	2
5ème	435	2
6ème	450	2
7ème	465	2
8ème	485	2
9ème	505	2
10ème	525	2
11ème	545	2
12ème	575	

Premiers Surveillants/Majors		
Echelon	Indice	Durée
1 ^{er}	460	2
2ème	500	2
3ème	525	2
4ème	550	2
5ème	580	2
6ème	610	2
7ème	640	2
8ème	675	

Pour le personnel de commandement en catégorie A, **la CGT Pénitentiaire** revendique la fusion des grades Officiers mais également la fusion des 3 grilles actuelles CSP.

Lieutenants/Capitaines/Commandants		
Echelon	Indice	Durée
Elève	390	1
1 ^{er}	420	2
2ème	455	2
3ème	515	2
4ème	555	2
5ème	590	2
6ème	625	2
7ème	660	2
8ème	695	2
9ème	730	2
10ème	765	2
11ème	795	2
12ème	830	

CSP		
Echelon	Indice	Durée
Elève	410	1
1 ^{er}	470	2
2ème	525	2
3ème	585	2
4ème	640	2
5ème	700	2
6ème	755	2
7ème	805	2
8ème	860	2
9ème	915	2
10ème	970	2
11ème	HEB2-1013	2
12ème	HEB3-1067	

Ces grilles ne tiennent pas compte du travail d'intégration possible des primes afin de comparer pour l'instant avec l'existant.

Votre avenir commence à se dessiner demain 31 mars 2023 avec une première présentation de ce qu'il est envisageable de faire, **la CGT Pénitentiaire** sera présente pour défendre vos intérêts !!!!!

Montreuil, le 30 mars 2023.